

PLAN D'AFFECTATION COMMUNAL

VILLAGE
Échelle 1 : 2'000
Enquête publique
Septembre 2024

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du :	Soumis à l'enquête publique du : au :
Le Syndic : La Secrétaire :	Le Syndic : La Secrétaire :
Adopté par le Conseil général dans sa séance du :	Approuvé par le Département compétent Lausanne, le :
La Présidente : La Secrétaire :	La Cheffe de département :
Entré en vigueur le :	

Jaquier Pointet SA
Rue des Pêcheurs 7
Case postale 1401 Yverdon-les-Bains
024 424 60 70
info@jppo.ch
www.jppo.ch

- LÉGENDE**
- Périmètre du Plan d'affectation
 - Limite forestière statique en zone à bâtir selon relevé de lisière du 15 février 2023 par l'Inspection des forêts du 7ème arrondissement (art. 13 LFo)
 - Distance inconstructible à dix mètres de la limite forestière (art. 27 LVLFo)

- AFFECTATIONS**
- Zone centrale 15 LAT (CEN)
 - Zone affectée à des besoins publics 15 LAT - A (PUB A)
 - Zone affectée à des besoins publics 15 LAT - B (PUB B)
 - Zone de verdure 15 LAT (VER)
 - Zone de desserte 15 LAT
 - Zone agricole 16 LAT (AGR)
 - Zone agricole protégée 16 LAT (AGP)
 - Zone des eaux 17 LAT (EAU)
 - Zone de desserte 18 LAT
 - Aire forestière 18 LAT à titre indicatif (art. 1 RLVFo) (FOR)
 - Aire forestière sylvo-pastorale 18 LAT (ZSP)

Autres dispositions

- Parcelle concernée par la garantie de la disponibilité des terrains à bâtir soumise à l'art. 42 du règlement

- PATRIMOINE**
- Inventaire cantonal des chemins de randonnées pédestres
 - Secteur de protection du site bâti 17 LAT (SB)

- Recensement architectural**
- Objet noté 2
 - Objet noté 3
 - Objet noté 4

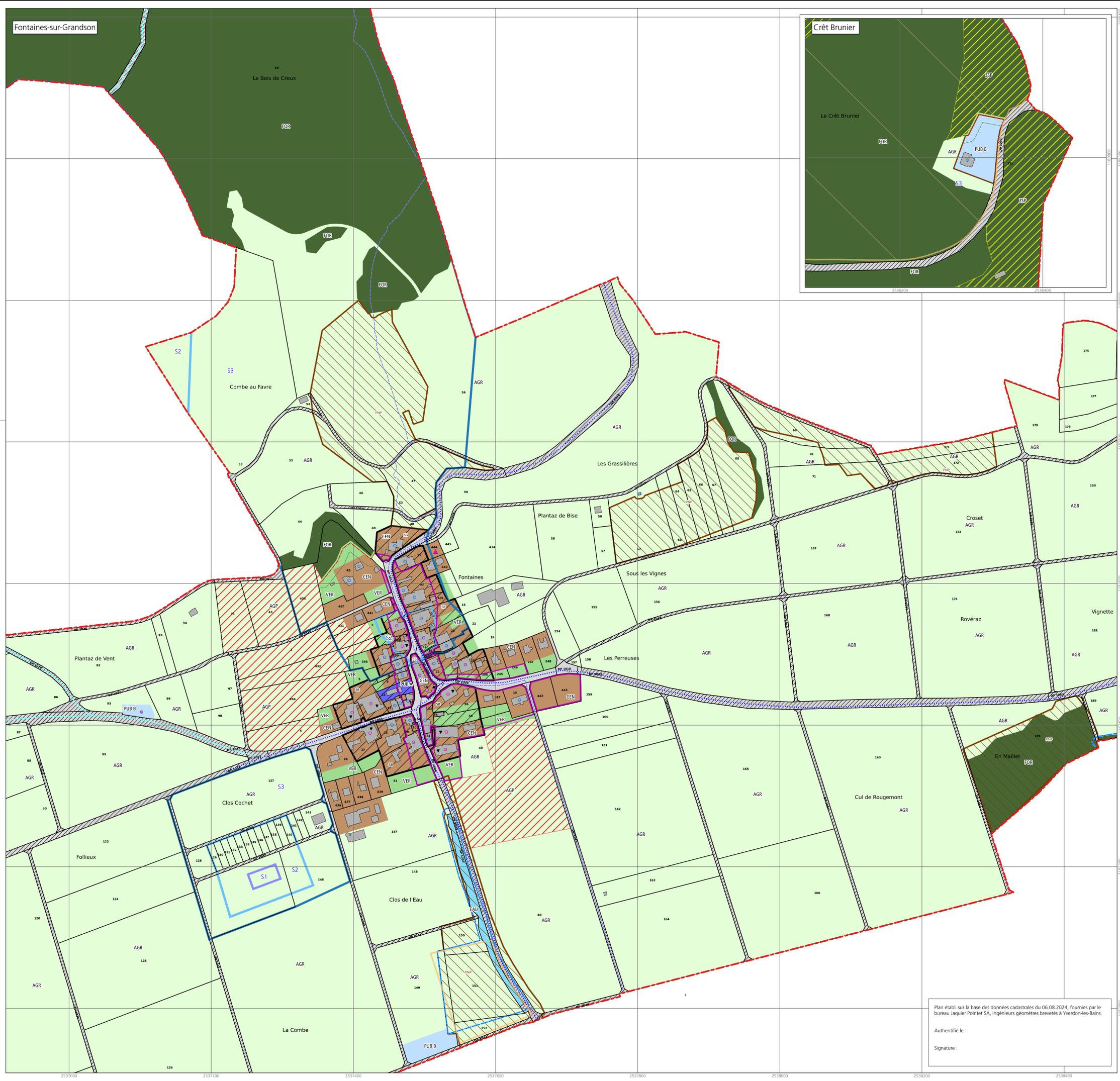
- Classement / Inscription à l'inventaire**
- Bâtiment classé comme Monument historique
 - Bâtiment inscrit à l'inventaire cantonal des monuments historiques non classés

- Inventaire fédéral des voies de communication historiques de la Suisse (VS)**
- Importance régionale
 - Importance locale

- ENVIRONNEMENT**
- Inventaire cantonal des monuments naturels et des sites
 - Espace réservé aux eaux selon l'art. 41a et b, al. 2 OEAux
 - Secteur de protection de la nature et du paysage 17 LAT (PNP)

- Zones de protection des eaux**
- Zone S1
 - Zone S2
 - Zone S3

- Secteur de restrictions liés aux dangers naturels**
- Secteur de restriction 1 - Inondations
 - Secteur de restriction 2 - Effondrements par dissolution



Plan établi sur la base des données cadastrales du 06.08.2024, fournies par le bureau Jaquier Pointet SA, ingénieurs géomètres brevetés à Yverdon-les-Bains.
Authentifié le :
Signature :